CONDITIONS GENERALES DE VENTES

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

PREAMBULE

La société SITSEO (sas) de 1 000 €, sis 18-1 RUE DE L'EGLISE 59134 BEAUCAMPS LIGNY, RCS Lille Métropole n°827 654 013 développe au profit de professionnels (le « Client ») des prestations et des services (les « Prestations») définis sur le contrat de services ou les CGV.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces documents et les avoir acceptés sans réserve préalablement à la signature du contrat et être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGV et des CPV ne nécessite pas la signature manuscrite de ces documents. Le Client reconnaît expressément que la technique dite de la « case à cocher » constitue une signature électronique qui a, entre les Parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Le Client peut sauvegarder ou éditer les CGV et les CPV, ces actions relèvent de sa seule responsabilité. Aucune condition générale ou spécifique notamment d'achat, émanant du client ne pourra écarter ou s'intégrer aux présentes. ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat concerne les Prestations proposées par La société SITSEO énoncées sur le contrat de services.

ARTICLE 2 - CREATION DE COMPTES PERSONNELS ET ESPACE D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de la prestation, La société SITSEO créera un compte personnel pour les besoins de la prestation. Le Client se verra adresser un identifiant ainsi qu'un mot de passe lui permettant d'accéder à des outils en fonction de l'offre souscrite. Le Client est responsable de la conservation et du caractère confidentiel de ses Identifiants. Toute connexion est sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 3 - CREATION DU SITE CLIENT ET MISES A JOUR

Il est entendu que le client et La société SITSEO définissent ensemble lors d'un rendez-vous physique et ou téléphonique de Briefer le dossier de création avec les contours du Site Client à mettre en ligne dans le cadre de l'offre souscrite. A défaut de réponse du client dans les 5 jours ouvrés suite à sollicitation de La société SITSEO et/ou en l'absence de dossier de création La société SITSEO pourra commencer la conception. Le client est informé que la mise en place des prestations nécessite son entière collaboration auprès de La société SITSEO et que le contrat ne sera pas suspendu en cas de retard de sa part suite à sollicitation de La société SITSEO dans le cadre de la mise en place de la prestation ou sa gestion. Tout retard dans les réponses du client entrainera de facto un retard dans la présentation du site.

3.1. Présentation et validation de la première version du Site Client

A réception par La société SITSEO de tous les éléments nécessaires. La société SITSEO présentera au Client dans un délai de quinze (15) jours une première version du Site Client. Dans un délai de sept (7) jours ouvrés, le Client devra :

(1) soit, valider cette première version du Site Client par courrier électronique, (2) soit, demander à La société SITSEO d'effectuer des modifications qui seront intégrées dans la version définitive du Site Client. Cette demande de modifications devra être effectuée en une fois. A défaut de retour du client dans les délais indiqués par La société SITSEO, la première version du Site Client sera considérée comme définitive et acceptée par le Client comme telle, la mise en ligne intervenant dans les mêmes conditions que ci-dessus, ce que le client accepte expressément et sans recours possible

3.2. Présentation et validation de la version définitive du Site Client

Au retour complet et définitif du client dans les délais indiqués par La société SITSEO sur la première version du Site Client, La société SITSEO présentera au Client dans un délai de vingt et un (21) jours ouvrés la version définitive du Site et sous réserve du respect par le client des indications données par La société SITSEO.

La version finale du Site Client n'est pas susceptible de modification maieure et de structure du site, seules les modifications de contenu (texte et image ne donnant lieu à aucun développement ou programmation) sont possibles. Toute autre demande fera l'objet d'un devis et sera facturée. La version finale du Site Client pourra être mise en ligne dans les 7 jours de sa présentation au client.

3.3. Mises à Jour du site Client

Le client pourra bénéficier à sa demande écrite, de retouches sur les textes, photos des pages déjà existantes du site. Dans les meilleurs délais à réception de cette demande, La société SITSEO répondra au client sur sa faisabilité et lui indiquera un délai approximatif d'exécution. La société SITSEO fera de son mieux pour procéder à ces modifications. Sont exclues des mises à jour toutes les demandes de modifications majeures relatives à la structure du Site Client, sa refonte, son graphisme, ou le Relooking du Site, ou à toute opération qui imposeraient de la programmation (sur devis). Les demandes de mises à jour et leur validation relèvent de la responsabilité exclusive du client.

ARTICLE 4. CONTENU ET DONNEES DU SITE

La définition et la mise en œuvre du graphisme personnalisé et la rédaction du contenu texte sont dévolues à La société SITSEO qui tient compte de ses propres Templates optimisés. Le Client devra aussi fournir à La société SITSEO le Contenu destiné à être intégré sur le Site Client lors de la première présentation du Site Client. Le Contenu devra respecter les consignes de La société SITSEO quant au format électronique. Le Client est informé que chaque page du Site Client créée par La société SITSEO pourra contenir au maximum des Contenus équivalents à une page-écran de de deux mille (2000) caractères. Le client est informé que le nombre de pages est illimité mais que La société SITSEO ne créera maximum que 5 pages de contenu Internet. Le volume de stockage total du site Internet et des prestations en général ne saurait dépasser 1Go. La société SITSEO pourra à tout moment modifier les caractéristiques, fonctionnalités ou versions des Prestations.

Le Client garantit qu'il est le seul titulaire des droits sur le Contenu qu'il nous aura lui-même transmis à l'exclusion de tout contenu fourni par La société SITSEO. A ce titre, le Client garantit La société SITSEO contre tout recours de tiers concernant l'utilisation du Contenu. Le Client est exclusivement responsable du Contenu de son site et des campagnes publicitaires s'il y a souscrit, intégré ou mis en ligne suite à la validation de son site.

La société SITSEO effectuera une sauvegarde du site pendant la durée de la Prestation Site. Le Client s'engage à sauvegarder et à conserver toutes les données recueillies, stockées ou traitées grâce à son Site Client ou à sa Messagerie (carnet d'adresse mails, courriers électroniques etc.) (les « **Données Clients**»). Les Données Clients sont confidentielles, néanmoins, le Client est informé que La société SITSEO pourra accéder à ces Données Clients et les communiquer aux instances compétentes pour se conformer aux lois et règlements en vigueur ains i que pour répondre à toute demande d'une autorité judiciaire ou administrative

ARTICLE 5 - NOM DE DOMAINE

Dans le cadre de certaines Prestations : Le client choisit son nom de domaine, la société pourra lui faire des propositions. Le client en tant que propriétaire exclusif du Nom de Domaine est seul responsable des choix qu'il effectue et de leur conformité notamment au regard des règlements et lois en vigueur, des droits des tiers. Le client est informé que La société SITSEO devient dans le cadre du contrat de services gestionnaire du Nom de domaine.

La société SITSEO procédera, au nom et pour le compte du Client, aux formalités de déclarations du Nom de Domaine auprès d'un bureau d'enregistrement de noms de domaine en choisissant une extension de type «.fr » ou «.com » , le paiement des redevances annuelles d'hébergement et de gestion du Nom de Domaine au cours du contrat seront comprises dans la facturation mais ne garantit pas la disponibilité du Nom de Domaine ou de son extension. Les demandes concernant d'autres extensions seront traitées en dehors du contrat et donneront lieu à un devis.

Dans le cas où le Client souhaiterait utiliser un nom de domaine existant, le Client fournira dans les délais indiqués par La société SITSEO les données permettant de récupérer ce nom de domaine et garantira ce nom de domaine existant conformément aux dispositions ci-dessus. La société SITSEO ne peut garantir la réussite du transfert de ce nom de domaine.

Après la résiliation du contrat à son terme, La société SITSEO pourra retourner au Client suite à sa demande et sous réserve du parfait paiement de toutes les sommes dues au titre du contrat les données lui permettant de transférer le Nom de Domaine vers l'hébergeur de son choix, tous les frais de transfert seront à la charge du client.

ARTICLE 6 - ADRESSE ELECTRONIQUE ET MESSAGERIE

La société SITSEO mettra à disposition du Client une (1) adresse de courrier électronique. La capacité de stockage maximum est de 1Go pour la messagerie. L'adresse électronique de type « contact@nomdedomaine.fr » (l'« Adresse Electronique») est accessible via la Messagerie. Le Client reste exclusivement responsable de l'utilisation et de la gestion de la Messagerie de quelque manière que ce soit, du Contenu envoyé via la Messagerie et de l'exploitation de l'Adresse Electronique.

ARTICLE 7 - HEBERGEMENT

Sauf disposition contraire, le Client est informé que les Prestations sont hébergées chez un prestataire technique de La société SITSEO. L'hébergeur se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment le service d'hébergement notamment à des fins de maintenance, d'amélioration de ses infrastructures, en cas de défaillance de ses infrastructures, ou si les Prestations génèrent un trafic anormal. Ces interruptions seront dans la mesure du possible notifiées par avance au Client. La société SITSEO et l'hébergeur ne pourront voir leur responsabilité engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception ou de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau empêchant l'accès normal au de La société SITSEO ou aux Prestations.

ARTICLE 8- CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Tarifs et facturation

Sauf disposition contraire :

- les prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la souscription et s'entendent hors taxes (les « Tarifs») ;
- un acompte, et ou l'intégralité de la partie financière du contrat, sera réclamé à la signature et devra être réglé soit par chèque ou prélèvement automatique, ces éventuels prélèvements automatiques n'étant qu'une facilité de paiement
- les redevances d'abonnement pour la durée de souscription des Prestations (les « Redevances ») pourront être payées par prélèvement automatique mensuellement dans le cadre d'un abonnement. Le prélèvement des Redevances d'Abonnement interviendra automatiquement par périodicité mensuelle le 5, le 15 ou le 25 du mois à plus ou moins deux (2) jours ouvrés, selon la date de prélèvement automatique indiquée sur le contrat de service (ou par défaut le 15 de chaque mois) ;
- le Client doit payer l'intégralité des Redevances à la souscription, les éventuels prélèvements automatiques n'étant qu'une facilité de paiement consentie par SITSEO
- Ce n'est que suite au bon encaissement du premier paiement que la production des prestations débutera (la prestation référencement débutera à la mise en ligne du site Internet).
- le Client s'engage dans tous les cas à remplir un mandat SEPA qui sera utilisé en cas de rejet par la banque du chèque, ou selon le mode de paiement choisi au contrat, ainsi que pour le paiement des redevances après reconduction tacite du Contrat de
- la facture est envoyée à l'adresse mail indiquée par le Client dans le Contrat de Services et ou se trouvera dans l'espace clients sécurisé se trouvant sur le site de la société.
- Des réductions de prix peuvent être réalisées. Le périmètre et les modalités de ces réductions figurent exclusivement dans les Tarifs, à l'exclusion de tout autre document. Les Tarifs sont consultables sur demande du Client.

Le Client accepte d'ores et déjà que La société SITSEO puisse lui délivrer des factures sous format électronique en fonction des disponibilités de ce service. Le Client fera alors son affaire de la consultation, la copie, la sauvegarde et l'impression de la facture le cas échéant

Dans le cas où La société SITSEO serait redevable de sommes envers le Client, les Parties conviennent que La société SITSEO est autorisée à effectuer une compensation conventionnelle entre leurs créances respectives.
Toutes les sommes qui seront dues à La société SITSEO seront majorées de la TVA au taux en vigueur au jour de son exigibilité.

En cas de modification de la législation fiscale en vigueur, les mensualités supporteront les changements intervenus. Tous droits, impôt et taxe sont mis à la charge exclusive du client.

8.2 Défaut de paiement

De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entraînera la suspension des Prestations, l'exigibilité des frais de gestion administrative de quarante cinq (45€) euros, des frais de rejet bancaire de vingt cinq (25€) euros ainsi que, le cas échéant, les pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante. Conformément aux dispositions de l'article D441-5 du code de commerce, applicable à compter du 1er Janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 75 € pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement. Le défaut de régularisation entraînera de plein droit la résiliation anticipée du Contrat aux torts du client et les conséquences qui y sont attachées, conformément aux dispositions des présentes.

ARTICLE 9 - DUREE ET RESILIATION

9.1 Durée du Contrat Le Contrat prend effet à la date de signature du contrat signé par le client ou dans le cas d'un renouvellement à compter de la date de prise d'effet prévue au contrat, et sous réserve de la Validation de la souscription par La société SITSEO. Le contrat est conclu pour la durée fixe, indivisible et irrévocable inscrite dans le premier Contrat de Service souscrit par le Client (la « **Durée Initiale du Contrat** »), aux conditions particulières. Au cours de l'exécution du Contrat, si le Client souscrit une nouvelle Prestation pour une durée spécifique (la « **Durée Spécifique**») le contrat initial, les abonnements souscrits, ou tout autre avenant sera reconduit pour cette même durée, et engagera le Client pour cette Durée Spécifique pour toutes les Prestations en cours. A l'échéance de l'abonnement et plus généralement de la durée contractuelle de chaque prestation listée dans le contrat de service, sauf notification contraire du Client signifiée dans un délai de trois (3) mois avant la date anniversaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, l'abonnement sera reconduit tacitement pour des périodes successives identiques à la période initiale et de manière ferme pour l'ensemble des Prestations souscrites, sauf pour les abonnements d'une durée égale ou supérieure à 12 mois qui, eux, seront reconduits tacitement sur des périodes successives de 12 mois fermes. Tout mois entamé reste dû dans sa totalité, aucun prorata n'est applicable en cas de résiliation, aucune somme ne sera remboursée au Client. Toutes les actions que La société SITSEO serait amenée à effectuer sur demande du client dans le cadre d'une non reconduction seront facturées au client d'après un devis. En cas de cession du contrat par la société SITSEO, à un partenaire financier (type LOCAM) pour permettre au client d'étaler ses paiements du dit contrat alors ce sont les conditions générales du contrat du partenaire financier (soit LOCAM) qui prévalent, ce que le client accepte expressément et sans aucun recours envers la société SITSEO, y compris pour la résiliation du contrat à savoir que si le client ne résilie pas dans un délai de trois (3) mois avant la date anniversaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée à LOCAM et à SITSEO, l'abonnement sera reconduit tacitement pour une période de 24 mois ferme, fixe et irrévocable

9.2 Résiliation

La société SITSEO pourra résilier tout ou partie du contrat aux torts exclusifs du client - en cas d'inexécution par le client de l'une quelconque des obligations figurant au Contrat, notamment en cas de défaut de paiement du Client. La résiliation anticipée interviendra sous quinze (15) jours après une mise en demeure signifiée par LRAR au client, restée sans effet ;

- en cas de violation des lois et règlements en vigueur ou des droits d'un tiers, sans délai ;
- en cas de procédure de redressement judiciaire du client au cours de laquelle l'administrateur se prononce pour la non continuation du contrat;
- en cas de liquidation judiciaire ;
- en cas de radiation/cessation d'activité du client.

La société SITSEO pourra suspendre les Prestations dès le premier impayé et supprimer la prestation à compter de la résiliation

Pour toute demande de résiliation émanant du client, ce dernier devra être à jour des pajements pour la bonne prise en compte de sa résiliation. La résiliation anticipée du contrat pour quel que motif que ce soit, entrainera de plein droit - l'exigibilité immédiate des éventuelles Redevances échues et impayées, des Redevances restant à payer jusqu'au terme

initialement prévu (les « Redevances à échoir ») au titre de l'indemnité de résiliation ;

- en cas d'impayé : d'une indemnité correspondant aux frais de gestion administrative de dossier d'un montant de vingt cinq (25) euros, des frais de rejet bancaire de dix (10) euros et d'une pénalité de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante, calculée dès le lendemain du jour où la facture est exigible, ainsi que des 50€ indiqués à l'article 8.2 des présentes :

en cas de résiliation anticipée du contrat la somme trois cent cinquante (350) euros HT en plus de toutes les échéances initialement dues à la souscription du contrat : Le tout sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander La société SITSEO ou des frais de justice exposés, le

Client ne pouvant se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Le client peut résilier le contrat :

Conformément aux articles L. 121-16-1 et suivants du code de la consommation le client bénéficie d'un droit de rétractation si celui-ci respecte l'article L.121-16-1 III, il peut alors exercer son droit de rétractation, en justifiant du nombre de salariés, collaborateurs de la dite entreprise, dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la souscription du contrat pour les prestations de services, par courrier postal recommandé accusé de réception au siège de la société SITSEO, à l'adresse suivante : 18-1 RUE DE L'EGLISE 59134 BEAUCAMPS LIGNY

En cas de cession du contrat par la société SITSEO, à un partenaire financier (type LOCAM) pour permettre au client d'étaler ses paiements du dit contrat alors ce sont les conditions générales du contrat du partenaire financier (soit LOCAM) qui prévalent, ce que le client accepte expressément et sans aucun recours envers la société SITSEO, y compris pour la résiliation du contrat à savoir que si le client ne résilie pas dans un délai de trois (3) mois avant la date anniversaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée à LOCAM et à SITSEO, l'abonnement sera reconduit tacitement pour une période de 24 mois ferme, fixe et irrévocable

9.3 Cas de force maieure

Les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et au-delà de deux (2) mois le résilient automatiquement, le Client n'étant pas redevable des Redevances à échoir ni, le cas échéant, des frais de résiliation.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la Jurisprudence des Cours des Tribunaux français.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

10.1 Obligations et responsabilité du Client

Dans le cadre de la mise en place et de l'utilisation des Prestations par le Client, ce dernier est seul responsable de la politique éditoriale de son site et du respect de réglementation applicable au regard des informations diffusées sur ledit site Internet et ses campagnes publicitaires.

- respecter toutes les règles et obligations déontologiques, légales et règlementaires en vigueur ainsi que les droits des tiers et notamment des dispositions de la LCEN du 21 juin 2004.
- ne pas diffuser de contenus tels que défini ci-dessous sans que cette liste ne soit exhaustive et pouvant être complétée en fonction de nouvelles dispositions légales.

Constituent notamment un contenu illégal et interdit aux termes du présent contrat :

les atteintes aux bonnes mœurs, dont notamment la pédophilie, l'exploitation sexuelle de mineur, la bestialité (Zoophilie) et toute espèce menacée ou en voie de disparition, le sadomasochisme, la violence, la nécrophilie, la publicité pour des offres à caractère sexuel direct ou indirect, le racisme, la xénophobie, l'incitation publique à la discrimination, la haine, la provocation à commettre des crimes et délits, les stupéfiants et leur accessoires et en général tout produits ou service illégaux. Ne sont pas autorisés dans le cadre de cette offre certains secteurs dont notamment les jeux et paris et plus généralement l'exploitation de jeux d'argent et de hasard ; à tout produit du tabac ou assimilé dont la cigarette électronique ; aux dispositifs de contournement des contrôles routiers ; aux armes ; l'alcool conformément à la loi Evin; tout produit et service pornographique ; et plus largement tout secteur non autorisé par Google ou tiers prestataire ou contrevenant à leur règlement et conditions d'utilisation

Le client accepte que La société SITSEO mentionne sur une page d'accueil du site Internet des informations visant à avertir l'internaute de contenus pouvant être destinés qu'à une certaine clientèle et interdit aux mineurs.

- mettre en place un système permettant de vérifier l'âge du Visiteur dans le cas où le Site Client est destiné à un public majeur
- sécuriser le Site Client notamment vis-à-vis des méthodes de paiement et supporter les éventuels coûts de sécurisation ;
- gérer et prendre à sa charge les éventuels coûts des transactions de paiements effectués sur le Site et les frais de livraison des produits et services proposés sur le Site Client.

Le client est responsable :

- des relations créées, entretenues ou perdues grâce aux Prestations ainsi que de leurs ainsi que des pertes et/ou bénéfices réalisés grâce aux Prestations ;
- de son équipement informatique : l'utilisation des Prestations nécessite de posséder un équipement informatique disposant d'une connexion à Internet et équipé d'un navigateur Internet récent permettant d'utiliser les langages CSS 2.0 et XHTML. Pour certaines offres, le client doit disposer de certains logiciels (Acrobat, Pack Office...) afin de lire les documents échangés avec La

La mise en ligne du Site Client emporte validation par le Client de la conformité de tous les éléments composant le Site Client aux dispositions des présentes et le cas échéant des CPV, la responsabilité de La société SITSEO ne pouvant être engagée de ce fait. Le Client s'engageant à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure émanant d'un tiers et formulées contre La société SITSEO à ce titre et à garantir La société SITSEO contre tous recours à cet égard (y compris frais de justice dont honoraires raisonnables d'avocats).

10.2 Obligations et responsabilité de La société SITSEO

La société SITSEO réalisera ou fera réaliser par un sous-traitant les Prestations en employant au service de cette tâche toute la diligence et le soin nécessaires. La société SITSEO ne répond que d'une obligation de moyens et n'est tenue à aucune obligation de surveillance du Site Client.

La société SITSEO décline toute responsabilité ainsi que des conséquences :

- des cas de force majeure ou des évènements indépendants de sa volonté ou hors de contrôle de La société SITSEO (piratage, propagation de virus...)
- d'une utilisation frauduleuse ou du vol des Identifiants,
- des interruptions du service d'hébergement
- La société SITSEO ne saurait être tenue responsable de l'allongement des délais de réalisation des prestations notamment en cas de non réponse du client.
- des défauts ou erreurs présents dans les Contenus intégrés par La société SITSEO.

En tout état de cause, la responsabilité de La société SITSEO envers le Client est limitée à un montant égal au montant total des Redevances d'Abonnement déjà versées par le Client au titre des Prestations souscrites par le Client par période d'abonnement d'un (1) an sauf (i) en cas d'action et procédure initiées par un tiers en ce qu'elles seraient liées à la propriété et/ou à l'utilisation des droits de Propriété Intellectuelle que La société SITSEO aurait dû, en application des présentes, détenir sur les Eléments, (ii) en cas d'inexécution d'un élément substantiel ou d'une faute lourde de La société SITSEO.

Sont exclus de toute demande de réparation les préjudices indirects subis par le Client au titre du présent Contrat, tels que notamment les préjudices financiers, commerciaux, pertes de bénéfices, du nombre de commandes, du chiffre d'affaires ou du manque à gagner

ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE DU SITE CLIENT

La société SITSEO est titulaire des droits de Propriété Intellectuelle sur l'ensemble des Prestations (textes, images et photos, les logiciels, CMS, chartes graphiques, marques, bases de données, ensemble des composants applicatifs du site Internet, notamment les feuilles de styles, le javascript, le code HTML, le code applicatif, ou tout autre élément mis à disposition par La société SITSEO au Client à l'exclusion de tout contenu fourni par le client (ci-après ensemble les « Eléments »). La société SITSEO concède au Client à titre non exclusif, un droit d'utilisation des Prestations pour la durée du Contrat et ce sous réserve du parfait paiement des sommes dues par le Client au titre du Contrat. Le client reste propriétaire du site Internet or administrateur du dit site, par conséquent et en cas de résiliation d'une ou l'autre partie et une fois les dettes financières du client envers SITSEO entièrement réglées alors SITSEO transféra l'intégralité du site au client pour qu'il puisse l'héberger ou bon lui semble.

Le Client s'interdit (i) de télécharger, copier, modifier, vendre, sous licencier, ou transférer les droits sur les Eléments, et (ii) d'utiliser les marques, et autres signes distinctifs de La société SITSEO sans l'autorisation expresse de La société SITSEO. La société SITSEO se réserve le droit de remplacer un Elément par un autre équivalent dans le cadre de l'exécution des Prestations.

ARTICLE 12 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE, DONNEES PERSONNELLES ET CONTRACTUELLES

Le client accepte que La société SITSEO traite et utilise ses données et celles de son entreprise dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, notamment dans le cadre de promotion commerciale et de communication interne ou externe sans frais ni limitation pendant la durée du contrat.

Les Informations pourront selon les cas être intégrées par La société SITSEO directement dans les Prestations et seront visibles par le public. Elles seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des Prestations et pour les finalités susmentionnées. A l'expiration de cette durée, elles seront conservées à des fins statistiques. Conformément à la Loi informatique et Liberté, les Clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse postale stipulée à l'article Notification et Correspondance. Le Client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des instances concernées et notamment de la CNIL afin

respecter les dispositions de la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Le client est lui-même responsable de la collecte et du traitement des données à caractères personnelles réalisés via les Prestations ou présentes dans le contenu de son site notamment au regard des déclarations, de l'information et de l'obtention de tout consentement ou autorisation nécessaires conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Le Client reconnaît et accepte que les Supports Partenaires sur lesquels ses publicités pourraient être diffusées ont accès au contenu de ces publicités y compris les URLs et toutes autres informations pouvant être obtenues par le biais des URLs, ainsi que les données relatives aux requêtes ou aux clics.

ARTICLE 13 - MODIFICATION DES CONDITIONS ET DES TARIFS

La société SITSEO se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV, CPV, les conditions d'utilisation et les Tarifs des Prestations et le notifiera préalablement au Client. A compter de ladite notification, le Client pourra expressément refuser d'adhérer auxdites modifications en le notifiant par L.R.A.R à La société SITSEO dans un délai de quinze (15) jours. A défaut, lesdites modifications seront réputées acceptées et s'appliqueront immédiatement au Contrat. En cas de reconduction tacite la version des CGV, CPV en vigueur au jour suivant la date de cette reconduction s'appliquera. Si une modification tarifaire intervient en cours de mois, les nouveaux Tarifs seront appliqués sur l'échéance mensuelle suivante

ARTICLE 14 - CESSION DU CONTRAT – SOUS-TRAITANCE

Sauf disposition contraire, le Client ne pourra de quelque manière céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à qui que ce soit sans le consentement exprès de La société SITSEO.

La société SITSEO se réserve le droit de céder, transférer ou sous-traiter librement tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à toute société la contrôlant, contrôlée par elle ou placée sous contrôle commun, au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce

En cas de cession du contrat à un partenaire financier (type LOCAM) pour permettre au client d'étaler ses paiements du dit contrat alors ce sont les conditions générales du contrat du partenaire financier (soit LOCAM) qui prévalent, ce que le client accepte expressément et sans aucun recours envers la société SITSEO

ARTICLE 15 - NOTIFICATION ET CORRESPONDANCE

Toutes les notifications envoyées par courrier, devront être envoyées à La société SITSEO par L.R.A.R à l'adresse suivante : SITSEO, Service Client, 18-1 RUE DE L'EGLISE 59134 BEAUCAMPS LIGNY. Toute contestation et/ou réclamation du Client devront être adressées à SITSEO dans un délai de 15 jours après leur fait générateur constaté par écrit et notifié à SITSEO. A défaut, les contestations et/ou réclamations seront prescrites

16- GESTION DE LA VISIBILITE SUR INTERNET ET DES CAMPAGNES PUBLICITAIRES
Pour favoriser le référencement naturel, La société SITSEO intègre des expressions/mots clés choisies par le client dans les Pages Internet, réécrit les pages URL du site client. Le client est informé que La société SITSEO ne peut garantir aucun positionne des sites sur les moteurs de recherche. Le client est informé que la mise en œuvre des campagnes publicitaires et du référencement en général ne relève que d'une obligation de moyens.

Le client donne mandat à La société SITSEO qui agira en son nom et pour son compte en vue d'acheter et mettre en place des campagnes publicitaires auprès de prestataires tiers (Google, Facebook ou autre...) selon la prestation souscrite.

La société SITSEO pourra également procéder par tout moyen qui lui semble judicieux au référencement du Site Client, notamment à l'inscription du Site Client sur différents annuaires gratuits, et/ou sur des cartes géographiques/plans en ligne ou tout support digital permettant d'optimiser le référencement du site et/ou les campagnes publicitaires.

16.2 Diffusion, ciblage, visibilité et positionnement du Site Client

-Le Client est seul responsable (i) des informations accessibles sur le Site Client vers lequel mènent les Messages Publicitaires, et (ii) des produits et services dont il est fait la promotion. Le Client reconnaît également que La société SITSEO n'a pas la $responsabilit\'e de contr\^oler la conformit\'e du contenu au regard des l\'egislations applicables dans les pays dans les quels la publicit\'e de contr\^oler la conformit\'e du contenu au regard des l\'egislations applicables dans les pays dans les quels la publicit\'e de contr\^oler la conformit\'e du contenu au regard des l\'egislations applicables dans les pays dans les quels la publicit\'e de contr\^oler la conformit\'e du contenu au regard des l\'egislations applicables dans les pays dans les quels la publicit\'e de controler la conformit\'e du contenu au regard des l\'egislations applicables dans les pays dans les quels la publicit\'e de controler la conformité du contenu au regard des l\'egislations applicables dans les pays dans les quels la publicité de contenu au regard des legislations applicables dans les pays dans les quels la publicité de contenu au regard des legislations applicables dans les pays de la publicité de contenu au regard des legislations applicables de la publicité de contenu au regard des legislations de la publicité de la publ$ est diffusée. Cette responsabilité incombe au Client.

- La société SITSEO définit avec le client : (i) des Cibles et (ii) des Messages Publicitaires. Le Client reconnaît que la pertinence de ces Cibles et de ces Messages dépend de la qualité et la précision des Instructions données à La société SITSEO.

Le Client reconnaît que La société SITSEO ne garantit pas: (i) la diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif du Site Client et des publicités ainsi que le délai de diffusion de toute annonce ou ses jours et heures de diffusion, (ii) le nombre d'impressions, de diffusions, de conversions ou de clics de toute publicité, que celle-ci soit diffusée sur un Support Partenaire, sur un Support Google ou autre, ou sur tout ou partie des pages de contenus de Google ou autre. Plus particulièrement,

le Client reconnaît que la diffusion du Site Client et des publicités peut dépendre de plusieurs facteurs indépendants du contrôle de La société SITSEO, notamment du budget alloué qu'il a choisi, du coût évolutif des mots clés choisis, le coût étant déterminé les aléas du service et du référencement non dépendants de La société SITSEO.

Le client s'engage à respecter les préconisations de La société SITSEO. - Le Client reconnaît et accepte que : (i) le positionnement des publicités sur un Support Google ou autre, sur une page de contenu de Google ou sur un Support Partenaire, est respectivement à la discrétion de Google et/ou du Partenaire (Facebook notamment), (ii) Google et/ou tout partenaire peuvent offrir la même Cible à plusieurs Annonceurs ; et (iii) les publicités de l'Annonceur peuvent ne pas être diffusées, notamment si, pour une Cible donnée, s'il existe plus d'annonceurs ou d'annonces que d'espaces de diffusion disponibles ou si les publicités ne génèrent pas un taux de clics suffisant.

- Google et/ou tout Partenaire se réserve le droit à tout moment de rejeter ou de retirer toutes publicités, Message Publicitaire et/ou Cible quelle qu'en soit la raison. Par ailleurs, il est convenu que Google ou tout autre partenaire (Facebook notamment) peut modifier la taille et/ou le format des publicités (i) dans la mesure nécessaire pour se conformer aux spécifications techniques et/ou aux contraintes éditoriales relatives à tout Support Google ou Support Partenaire (notamment en modifiant les annonces illustrées comme indiqué aux termes du présent Contrat) et/ou (ii) dans le cas où La société SITSEO a autorisé de façon générale Google et/ou tout partenaire à optimiser les performances de ses campagnes.

- Le Client reconnait et accepte que Google et/ou tout partenaire utilise des programmes informatiques pour rechercher et analyser automatiquement les sites Internet afin d'évaluer la pertinence des publicités. Le Client déclare avoir conscience que les informations qui sont obtenues grâce à ces programmes informatiques ne sont pas le résultat d'une analyse humaine, qu'elles ne peuvent avoir qu'une signification statistique et que Google et/ou tout partenaire ne peut en garantir la pertinence au regard des activités effectives du client.

ARTICLE - 17-DROIT APPLICABLE/ JURIDICTION

Le Contrat est soumis à la loi française. L'entière responsabilité de la société SITSEO et celle de ses collaborateurs, relative à tout manquement, négligence ou faute, relevée à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des prestations mis en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoques, ou de parties aux litiges.
Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées

dans un délai d'une année maximum à compter de la fin de la résiliation de la prestation.
Pour tout litige concernant la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, seul le tribunal de commerce du

siège social de la société SITSEO sera compétent.